

## AVIS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES SCIENCES DE LA STÉRILISATION CONCERNANT LES PROCÉDURES DE RETRAITEMENT DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX UTILISÉS CHEZ UN PATIENT COVID 19

27 mars 2020

Les coronavirus émergents ont été au cours de ces dernières années responsables de l'épidémie de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), du MERS (Middle East Respiratory Syndrom). Un nouveau coronavirus a été identifié en Chine à partir de fin décembre 2019. Récemment renommé SARS-CoV2 (après avoir été initialement identifié comme 2019-nCoV), ce virus est responsable d'une maladie respiratoire parfois grave chez l'homme, désignée comme COVID-19<sup>1</sup>

Dans le contexte actuel, certains **agents de stérilisation** s'interrogent sur une possible exposition au COVID 19 par le biais des instruments chirurgicaux. La Société Française des Sciences de la stérilisation (SF2S) **répond par la négative au risque de contamination des personnels** de stérilisation par le COVID-19 lorsque les procédures et bonnes pratiques de stérilisation sont respectées.

### La Société Française des Sciences de la Stérilisation rappelle que :

- Les détergents désinfectants utilisés en stérilisation répondent à plusieurs normes qui imposent des exigences en termes de bactéricidie (NF EN 13727, NF EN 14561), levuricidie (NF EN 13624 et NF EN 14562) et virucidie (NF EN 14476).<sup>2</sup> A ce jour, aucun produit n'a été testé sur le SARS-Cov-2. Cependant, la norme NF EN 14476 utilise deux virus test, dont le poliovirus qui est un virus nu et particulièrement résistant dans l'environnement<sup>3</sup>. Le coronavirus ayant une structure dite « enveloppée », sa résistance est inférieure à celle des virus « nus ». Le respect de la norme NF EN 14476 indique donc que le produit est actif sur le SARS-Cov-2.
- La stérilisation des dispositifs médicaux est un processus dont la première étape, la pré-désinfection, a entre-autre objectif, la diminution de la charge microbienne (bactéries et virus). Elle garantit *a minima* une réduction de 4 log. pour les virus et de 5 log. pour les bactéries à condition d'être réalisée avec un produit détergent désinfectant conforme aux normes et dans les conditions d'utilisation préconisées par les fabricants.
- Le nettoyage en laveur-désinfecteur (LD) disposant d'une phase de désinfection thermique et dont les performances sont qualifiées selon la norme 15883-2 permet une diminution de la charge microbienne à l'issue du lavage. Lorsqu'un A0 supérieur ou égal à 3000 secondes est utilisé, une réduction supplémentaire de 5 log. est obtenue à l'issue du nettoyage.
- Les équipements de protection individuelle recommandés en stérilisation en zone de lavage assurent la protection du personnel des risques chimiques et infectieux :
  - Masque chirurgical type II ou un masque de type chirurgical à visière si risque de projections oculaires (le port de lunettes correctrices ne protège pas des projections),
  - Tablier de protection imperméable à usage unique,
  - Gants à usage unique, de préférence à manchettes longues,

**La Société Française des Sciences de la Stérilisation recommande donc :**

- Ne pas modifier les procédures standards de prise en charge des instruments chirurgicaux et autres dispositifs médicaux réutilisables potentiellement contaminés par le COVID19,
- Respecter le port d'EPI pour la prise en charge des instruments chirurgicaux,
- Respecter les Bonnes pratiques de retraitement des dispositifs médicaux,
- Renforcer la fréquence du nettoyage des surfaces de travail et de toutes les surfaces en contact avec les mains avec un détergent/désinfectant dans toutes les zones y compris dans les zones à atmosphère contrôlée ;
- Appliquer les règles de lavage des mains et l'utilisation des gels hydro-alcooliques.

Dr Christophe Lambert  
Président de la SF2S



*Les recommandations de cet avis sont basées sur les connaissances actuellement disponibles et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques.*

*Elles sont diffusées sous la responsabilité du conseil scientifique de la SF2S et de son président.*

**Références :**

[1] Source ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/les-coronavirus>

[2] Guide pour le choix des désinfectants : produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces. SF2H, 2015.

[3] Avis du haut conseil de la santé publique relatif au traitement du linge, au nettoyage d'un logement ou de la chambre d'hospitalisation d'un patient confirmé à SARS-Cov-2 et à la protection des personnels, 18 février 2020.